

Eure-et-Loir  
**Commune d'ARCISSES**

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Date de transmission de la convocation 30 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le six du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint		X	
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint		X	Jimmy JOLY
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	Stéphane COURPOTIN
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats 2021
2. Vote des budgets primitifs 2022
3. Vote des taux des taxes communales
4. Vote des subventions
5. Prix de la redevance eau et assainissement de Coudreceau
6. Attribution FAJ et FSL
7. Redevance pour occupation du domaine public pour distributeur pizzas
8. Attribution marchés travaux extension restaurant scolaire Lot 1 à 4 et 6 à 9
9. Rapport sur les travaux en cours
10. Autorisation pour vente des parcelles situées 1A, 1B, 4 et 12 rue de la Flamandière
11. Autorisation pour vente 17 lots du lotissement de la Maçonnerie
12. Rapport BASEL
13. Rapport SIACOTEP
14. Rapport commission scolaire
15. Rapport commission environnement
16. Création emploi saisonnier pour services techniques
17. Questions diverses

## COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR (Délibération 1-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du :

- 19000 - budget commune,
- 19001 - Budget assainissement Arcisses,
- 19002 - Budget eau Brunelles,
- 19003 - Budget eau Coudreceau,
- 19004 – Budget lotissement La Maçonnerie
- 19005 - Budget lotissements Plateau La Flamandière,
- 19006 - budget MARPA.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des 7 comptes administratifs du Maire et des 7 comptes de gestion du receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2021 :

- Le compte de gestion du receveur du budget Commune,
- Le compte de gestion du receveur du budget assainissement Arcisses,
- Le compte de gestion du receveur du budget eau Brunelles,
- Le compte de gestion du receveur du budget eau Coudreceau,
- Le compte de gestion du receveur du budget lotissement La Maçonnerie,
- Le compte de gestion du receveur du budget lotissements Plateau La Flamandière,
- Le compte de gestion du receveur du budget MARPA.

## ADOPTION DES COMPTE ADMINISTRATIFS 2021 (Délibération 2-06/04/2022)

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du :

1. 14 avril 2021 approuvant pour l'exercice 2021 les budgets :

19000 - budget commune,	19004 – Budget lotissement La Maçonnerie,
19001 - Budget assainissement Arcisses,	19005 - Budget lotissements Plateau La Flamandière,
19002 - Budget eau Brunelles,	19006 - budget MARPA.
19003 - Budget eau Coudreceau,	

2. 19 mai 2021 approuvant :

- a. La décision modificative n° 1 du budget primitif de la commune ;

3. 7 juillet 2021 approuvant :

- a. La décision modificative n° 2 du budget primitif de la commune,
- b. La décision modificative n° 1 du budget lotissements Plateau de la Flamandière ;

4. 24 août 2021 approuvant :

- a. La décision modificative n° 3 du budget primitif de la commune,
- b. La décision modification n° 1 du budget assainissement,
- c. La décision modificative n° 1 du budget eau Brunelles ;

5. 11 octobre 2021 approuvant :

- a. La décision modificative n° 2 du budget assainissement,
- b. La décision modificative n° 1 du budget eau Coudreceau ;

6. 18 novembre 2021 approuvant :

- a. La décision modificative n° 4 du budget de la commune,
- b. La décision modificative n° 3 du budget assainissement,
- c. La décision modificative n° 2 du budget eau Coudreceau,
- d. La décision modificative n° 1 du budget lotissement La Maçonnerie ;
- e. La décision modificative n° 2 du budget lotissements Plateau de la Flamandière,
- f. La décision modificative n° 1 du budget construction MARPA ;

7. 14 décembre 2021 approuvant :

- a. La décision modificative n° 5 du budget de la commune,
- b. La décision modificative n° 4 du budget assainissement,
- c. La décision modificative n° 3 du budget eau Coudreceau ;

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 20 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2021, arrêtés comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19000 - COMMUNE</b>			
Dépenses	2 084 282,22 €	932 413,91 €	3 016 696,13 €
Recettes	2 657 441,96 €	1 888 485,26 €	4 545 927,22 €
Solde	573 159,74 €	956 071,35 €	1 529 231,09 €
R.A.R. Dépenses		1 114 147,98 €	1 114 147,98 €
R.A.R. Recettes		393 782,00 €	393 782,00 €
Solde		-720 365,98 €	-720 365,98 €
Résultat	573 159,74 €	235 705,37 €	808 865,11 €

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19001 - ASSAINISSEMENT</b>			
Dépenses	22 956,28 €	859,29 €	23 815,57 €
Recettes	31 667,14 €	43 004,78 €	74 671,92 €
Solde	8 710,86 €	42 145,49 €	50 856,35 €
R.A.R. Dépenses		- €	- €
R.A.R. Recettes		- €	- €
Résultat	8 710,86 €	42 145,49 €	50 856,35 €

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19002 - EAU BRUNELLES</b>			
Dépenses	4 601,24 €	16 478,50 €	21 079,74 €
Recettes	9 048,38 €	31 791,62 €	40 840,00 €
Solde	4 447,14 €	15 313,12 €	19 760,26 €
R.A.R. Dépenses		- €	- €
R.A.R. Recettes		- €	- €
Résultat	4 447,14 €	15 313,12 €	19 760,26 €

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19003 - EAU COUDRECEAU</b>			
Dépenses	31 671,51 €	18 954,04 €	50 625,55 €
Recettes	65 489,63 €	128 736,70 €	194 226,33 €
<i>Solde</i>	33 818,12	109 782,66 €	143 600,78 €
R.A.R. Dépenses		175 877,26 €	175 877,26 €
R.A.R. Recettes		70 467,00 €	70 467,00 €
<i>Solde</i>		-105 410,26 €	-105 410,26 €
<i>Résultat</i>	33 818,12 €	4 372,40 €	38 190,52 €

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19004 - LOTISSEMENT LA MACONNERIE</b>			
Dépenses	13 166,10 €	0,00	13 166,10 €
Recettes	0,00	424 000,00	424 000,00
<i>Solde</i>	-13 166,10 €	424 000,00 €	410 833,90 €
R.A.R. Dépenses		- €	- €
R.A.R. Recettes		- €	- €
<i>Résultat</i>	-13 166,10 €	424 000,00 €	410 833,90 €

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19005 – LOTISSEMENTS DU PLATEAU DE LA FLAMANDIERE</b>			
Dépenses	340 117,80 €	323 518,80 €	663 636,60 €
Recettes	340 117,80 €	323 518,80 €	663 636,60 €
<i>Solde</i>	- €	- €	- €

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19006 - MARPA</b>			
Dépenses	16 266,33 €	115 613,70 €	131 880,03 €
Recettes	99 027,77 €	58 260,79 €	157 288,56 €
<i>Solde</i>	82 761,44 €	-57 352,91 €	25 408,53 €
R.A.R. Dépenses		- €	- €
R.A.R. Recettes		- €	- €
<i>Résultat</i>	82 761,44 €	-57 352,91 €	25 408,53 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET COMMUNE 2021 (Délibération 3-06/04/2022)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

<b>RESULTATS 2021</b>	<b>MONTANT</b>
Résultat cumulé d'investissement de	956 071,35 €
Résultat de fonctionnement de	573 159,74 €
Solde des restes à réaliser de	- 720 365,98 €

- DECIDE d'affecter les résultats 2021 comme suit :

<b>AFFECTATION 2022</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	956 071,35 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	573 159,74 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 (Délibération 4-06/04/2022)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

<b>RESULTATS 2021</b>	<b>MONTANT</b>
Résultat cumulé d'investissement de	42 145,49 €
Résultat de fonctionnement de	8 710,86 €
Solde des restes à réaliser de	- €

- DECIDE d'affecter les résultats 2021 comme suit :

<b>AFFECTATION 2022</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	8 710,86 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	42 145,49 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	- €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU BRUNELLES 2021 (Délibération 5-06/04/2022)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

<b>RESULTATS 2021</b>	<b>MONTANT</b>
Résultat cumulé d'investissement de	15 313,12 €
Résultat de fonctionnement de	4 447,14 €
Solde des restes à réaliser de	- €

- DECIDE d'affecter les résultats 2021 comme suit :

<b>AFFECTATION 2022</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	15 313,12 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	4 447,14 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU COUDRECEAU 2021 (Délibération 6-06/04/2022)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

<b>RESULTATS 2021</b>	<b>MONTANT</b>
Résultat cumulé d'investissement de	109 782,66 €
Résultat de fonctionnement de	33 818,12 €
Solde des restes à réaliser de	- 105 410,26 €

- DECIDE d'affecter les résultats 2021 comme suit :

<b>AFFECTATION 2022</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	109 782,66 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	33 818,12 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LOTISSEMENT LA MACONNERIE 2021 (Délibération 7-06/04/2022)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

<b>RESULTATS 2021</b>	<b>MONTANT</b>
Résultat cumulé d'investissement de	424 000,00 €
Résultat de fonctionnement de	- 13 166,10€
Solde des restes à réaliser de	- €

- DECIDE d'affecter les résultats 2021 comme suit :

<b>AFFECTATION 2022</b>	<b>MONTANT</b>
Déficit de fonctionnement reporté au chapitre 002 (Dépenses)	- 13 166,10€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	424 000,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET MARPA (Délibération 8-06/04/2022)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2021	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	- 57 352,91 €
Résultat de fonctionnement de	82 761,44 €
Solde des restes à réaliser de	- €

- DECIDE d'affecter les résultats 2021 comme suit :

AFFECTATION 2022	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Dépenses)	- 57 352,91 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	82 761,44 €

VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2022 (Délibération 9-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2022 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 28 mars dernier.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE les budgets primitifs 2022 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION			19000 - BUDGET PRINCIPAL		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	Total des reports et reprises		- €	1 114 147,98 €	1 114 147,98 €
	Vote 2022	Réel	2 346 715,81 €	2 295 321,56 €	4 642 037,37 €
		Ecritures d'ordre	320 955,19 €	140 418,00 €	461 373,19 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 667 671,00 €</b>	<b>3 549 887,54 €</b>	<b>6 217 558,54 €</b>
RECETTES	Total des reports et reprises		- €	1 923 013,09 €	1 923 013,09 €
	Vote 2022	Réel	2 667 671,00 €	1 165 501,26 €	3 833 172,26 €
		Ecritures d'ordre	- €	461 373,19 €	461 373,19 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 667 671,00 €</b>	<b>3 549 887,54 €</b>	<b>6 217 558,54 €</b>

BUDGET ET SECTION			19001 - BUDGET ASSAINISSEMENT		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	Total des reports et reprises		- €	- €	- €
	Vote 2022	Réel	30 815,60 €	75 360,71 €	106 176,31 €
		Ecritures d'ordre	3 751,22 €	- €	3 751,22 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 566,82 €</b>	<b>75 360,71 €</b>	<b>109 927,53 €</b>
RECETTES	Total des reports et reprises		8 710,86 €	42 145,49 €	50 856,35 €
	Vote 2022	Réel	25 855,96 €	29 464,00 €	55 319,96 €
		Ecritures d'ordre	- €	3 751,22 €	3 751,22 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 566,82 €</b>	<b>75 360,71 €</b>	<b>109 927,53 €</b>

BUDGET ET SECTION			19002 - BUDGET EAU BRUNELLES		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	Total des reports et reprises		- €	- €	- €
	Vote 2022	Réel	1 545,46 €	27 278,93 €	28 824,39 €
		Ecritures d'ordre	7 518,67 €	- €	7 518,67 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 064,13 €</b>	<b>27 278,93 €</b>	<b>36 343,06 €</b>
RECETTES	Total des reports et reprises		- €	19 760,26 €	19 760,26 €
	Vote 2022	Réel	9 064,13 €	- €	9 064,13 €
		Ecritures d'ordre	- €	7 518,67 €	7 518,67 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 064,13 €</b>	<b>27 278,93 €</b>	<b>36 343,06 €</b>

BUDGET ET SECTION			19003 - BUDGET EAU COUDRECEAU		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	Total des reports et reprises		- €	175 877,26 €	175 877,26 €
	Vote 2022	Réel	37 440,32 €	51 750,20 €	89 190,52 €
		Ecritures d'ordre	13 559,68 €	- €	13 559,68 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>227 627,46 €</b>	<b>278 627,46 €</b>
RECETTES	Total des reports et reprises		- €	214 067,78 €	214 067,78 €
	Vote 2022	Réel	51 000,00 €	- €	51 000,00 €
		Ecritures d'ordre	- €	13 559,68 €	13 559,68 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>227 627,46 €</b>	<b>278 627,46 €</b>

BUDGET ET SECTION			19005 - BUDGET LOTISSEMENT PLATEAU FLAMANDIERE MAÇONNERIE		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	Total des reports et reprises		- €	- €	- €
	Vote 2022	Réel	183 310,00 €	68 853,00 €	252 163,00 €
		Ecritures d'ordre	209 917,80 €	216 177,80 €	426 095,60 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>393 227,80 €</b>	<b>285 030,80 €</b>	<b>678 258,60 €</b>
RECETTES	Total des reports et reprises		- €	- €	- €
	Vote 2022	Réel	177 050,00 €	75 113,00 €	252 163,00 €
		Ecritures d'ordre	216 177,80 €	209 917,80 €	426 095,60 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>393 227,80 €</b>	<b>285 030,80 €</b>	<b>678 258,60 €</b>

BUDGET ET SECTION			19006 - BUDGET MARPA CONSTRUCTION		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	Total des reports et reprises		- €	57 352,91 €	57 352,91 €
	<b>Vote 2022</b>	Réel	24 011,43 €	100 604,75 €	124 616,18 €
		Ecritures d'ordre	75 025,22 €	- €	75 025,22 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 036,65 €</b>	<b>157 957,66 €</b>	<b>256 994,31 €</b>
<b>RECETTES</b>	Total des reports et reprises		- €	82 761,44 €	82 761,44 €
	<b>Vote 2022</b>	Réel	99 036,65 €	171,00 €	99 207,65 €
		Ecritures d'ordre	- €	75 025,22 €	75 025,22 €
	<b>Total général</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 036,65 €</b>	<b>157 957,66 €</b>	<b>256 994,31 €</b>

#### VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES (Délibération 10-06/04/2022)

Edwige VEDIE explique que le budget a été équilibré avec un produit fiscal pour la taxe foncière correspondant à la reconduction du taux des taxes 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,90 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,90 %

#### VOTE DES SUBVENTIONS 2022 (Délibération 11-06/04/2022)

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphane COURPOTIN demande aux Conseillers Municipaux, membres d'associations subventionnées par la Commune d'ARCISSES, de sortir de la salle afin qu'ils ne participent ni aux débats, ni au vote.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, après en avoir débattu décide d'attribuer les subventions suivantes :

6574001 - ADMR LA LOUPE	250 €
6574003 - ASSOCIATION PETANQUE MARGON	550 €
6574004 - ASJ ASSOCIATION ST JEAN	450 €
6574005 - ASN FOOTBALL	300 €
6574006 - AMICALE MARGONNAISE	550 €
6574007 - AMICALE PARENTS D'ELEVES MARGON	550 €
6574009 - ASN HAND-BALL	325 €
6574010 - ASSOCIATION DONNEURS DE SANG BENEVOLES	250 €
6574011 - ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE MARGON	550 €
6574014 - COMITE DES FETES MARGON	550 €
6574015 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MARGON	1 290 €

6574016 - CROIX ROUGE FRANÇAISE	250 €
6574017 - CROQUEURS DE POMMES	450 €
6574019 - CYCLO SPORT MARGONNAIS	650 €
6574022 - HOCKEY CLUB NOGENTAIS	175 €
6574023 - JUDO-CLUB NOGENTAIS	525 €
6574027 - L'ALLIANCE NOGENTAISE	700 €
6574028 - L'ECHO DE L'ARCISSE	550 €
6574029 - LES SENTIERS DU PERCHE	550 €
6574031 - NOGENT BASKET CLUB	300 €
6574033 - RUGBY CLUB PERCHERON	275 €
6574034 - ST UNCAFN MARGON	350 €
6574035 - TENNIS CLUB NOGENTAIS	225 €
6574044 - PERCHEVAL	300 €
6574055 - ASSOCIATION LA BANDA	550 €
6574058 - LES RESTAURANTS DU CŒUR	220 €
6574067 - FRETIGNY PERCHE ESCALADE	225 €
6574068 - BADMINTON CLUB NOGENTAIS	400 €
6574069 - AAPPMA SOCIETE DE PECHE	450 €
6574073 - FANFARES FOLIZZ	4 000 €
6574082 - LES ARCHERS DU PERCHE	225 €
6574095 - PERCHE STALLIONS DANSE COUNTRY	450 €
6574098 - MUAY THAI CLUB	350 €
6574101 - ASN VOLLEY BALL	450 €
6574102 - ASN ATHLETISME	250 €
6574105 - MARGON ROLLERS SPORT 28	550 €
6574106 - ATD QUART MONDE NOGENT LE ROTROU	220 €
6574107 - FONDATION DU PATRIMOINE	100 €
6574110 - COMITE DES FETES DE BRUNELLES	600 €
6574111 - COOPERATIVE SCOLAIRE DE BRUNELLES	750 €
6574113 - ASSO LES LOUSTICS BRUNELLES	550 €
6574114 - ASSO DIABOWLIC BRUNELLES	250 €
6574115 - LA FORME POUR TOUS BRUNELLES	450 €
6574118 - CLUB DES COUDRIERS COUDRECEAU	550 €
6574119 - AFLAC COUDRECEAU	550 €
6574120 - ASEEC PARENTS ELEVES COUDRECEAU	550 €
6574121 - ANCIENS COMBATTANTS COUDRECEAU	100 €

6574122 - CLUB NAUTIQUE PERCHERON	175 €
6574124 - THE VERT	300 €
6574126 - RIDERS DU COIN	350 €
6574127 - JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES NOGENT (JSP)	150 €
6574128 - AQUABOWL DU PERCHE	175 €
6574129 - TIR LA PERCHERONNE	175 €
6574130 - PECHE A LA MOUCHE EFFREMER COUDRECEAU	350 €
6574131 - RAMENE TA FRAISE COUDRECEAU	350 €
6574132 - LA RESSOURCERIE NOGENT	150 €
6574133 - COOPERATIVE SCOLAIRE DE COUDRECEAU	615 €
6574135 - APF FRANCE HANDICAP	220 €
6574137 - COOPERATIVE SCOLAIRE - PRIX DES ECOLES MARGON	1 320 €
6574138 - COOPERATIVE SCOLAIRE - PRIX DES ECOLES COUDRECEAU	420 €
6574139 - COOPERATIVE SCOLAIRE - PRIX DES ECOLES BRUNELLES	600 €
6574140 - COOPERATIVE SCOLAIRE - NOËL DES ECOLES MARGON	1 320 €
6574141 - COOPERATIVE SCOLAIRE - NOËL DES ECOLES COUDRECEAU	420 €
6574142 - COOPERATIVE SCOLAIRE - NOËL DES ECOLES BRUNELLES	600 €
6574143 - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE BRUNELLES	100 €
6574144 - AVEUGLES VAL DE LOIRE	220 €
6574145 - ENDOFRANCE	220 €
6574146 - AIDE A L'UKRAINE 2022 Fondation de France	500 €
6574147 - 100 KMS DU PERCHE	150 €
6574148 - CETA ABEILLES NOIRES DE L'ORNE	150 €
6574149 - ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE	150 €

PRIX DE LA REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT DE COUDRECEAU (Délibération 12-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal d'augmenter la redevance eau et assainissement de Coudreceau.

Stéphane COURPOTIN précise qu'une augmentation régulière permet de faire face aux investissements en cours et à venir et il présente l'historique des taux depuis la création de la commune nouvelle :

Année	EAU	ASSAINISSEMENT
	Montant redevance au m3	Montant redevance au m3
2019	0,90 €	0,90 €
2020	0,90 €	0,90 €
2021	0,95 €	1,10 €

Stéphane COURPOTIN rappelle le montant des travaux de réfection du château d'eau qui sont en cours.

Il propose de fixer les prix comme suit :

<b>Année</b>	<b>EAU</b> Montant redevance au m3	<b>ASSAINISSEMENT</b> Montant redevance au m3
<b>2022</b>	1,05 €	1,20 €

Après débat, la proposition ci-dessus est adoptée à 18 voix pour et 3 voix contre. Ce tarif sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 soit à compter de la facturation 2023 (période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023).

#### ATTRIBUTION FAJ ET FSL (Délibération 13-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de participer à deux Fonds placés sous la responsabilité du Département :

1. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
2. Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ).

Il propose de fixer le montant de la participation à 3 € par logement social du territoire pour le FSL et d'abonder le Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficultés (FAJ) à hauteur du même montant.

Le nombre de logements sociaux sur la commune d'Arcisses est de :

- 16 logements sur l'ancienne commune de MARGON
- 4 logements sur l'ancienne commune de BRUNELLES
- 12 logements sur l'ancienne commune de COUDRECEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus soit une participation de 96 € pour le FSL et 96 € pour le FAJ pour l'année 2022.

#### REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DISTRIBUTEUR PIZZAS (Délibération 14-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN signale qu'un distributeur de pizzas à emporter va être installé sur la commune déléguée de Brunelles.

Il précise que cette installation nécessite un branchement électrique.

Il propose au Conseil Municipal de fixer une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 120 € annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance annuelle à 120 € pour l'utilisation du domaine public pour l'installation d'un distributeur de pizzas nécessitant un raccordement électrique.

#### ATTRIBUTION MARCHES TRAVAUX EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE LOT 1 A 4 ET 6 A 9 (Délibération 15-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle que la consultation concernant l'extension du restaurant scolaire a été lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée fractionné en 10 lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 6 janvier 2022 au BOAMP et sur le site [www.amf28.org](http://www.amf28.org)

Les critères de sélection des offres sont :

- Valeur technique de l'offre, pour 40 % de la note finale, appréciée au regard des moyens mis en œuvre pour s'assurer du bon déroulement de la mission :
  - o Moyens humains et matériels prévus mis en œuvre pour le respect du planning, pour 10 % de la note 1 ;
  - o Connaissance du dossier, pour 20 % de la note 1 ;
  - o Capacité technique de l'entreprise par chantiers de références et/ou attestations sur des opérations similaires, pour 10 % de la note 1.
  
- Prix, comptant pour 60% de la note finale

Au regard du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, la commission des Bâtiments, propose de retenir les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 01 Démolitions – VRD – Gros œuvre	VERGNAUD BATIMENT SAS	130 132,72 €
LOT 02 Ossature bois – Charpente – Couverture	LINEA BOIS	141 876,10 €
LOT 03 Étanchéité	DELAUBERT CONSTRUCTION	7 481,54 €
LOT 04 Menuiseries extérieures	FFS	33 751,00 €
LOT 05 Cloisons – Doublages – Faux plafonds	<i>Lot infructueux en cours de relance</i>	
LOT 06 Électricité	HERVÉ THERMIQUE	19 515,93 €
LOT 07 Plomberie – Ventilation – Chauffage	MCP	38 113,84 €
LOT 08 Menuiseries intérieures	Entreprise POUSSET	20 200,00 €
LOT 09 Peintures – Revêtements souples	Entreprise BECHE	21 587,53 €
LOT 10 Chambre froide	<i>Lot infructueux en cours de relance</i>	

Stéphane COURPOTIN propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la commission des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De retenir la proposition ci-dessus exposée ;
- D'attribuer les lots 1 à 4 et 6 à 9 tel qu'exposé ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les marchés et avenants éventuels à intervenir ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Stéphane COURPOTIN signale que les lots 5 et 10, déclarés infructueux lors du précédent Conseil Municipal, ont fait l'objet d'une publication dans le BOAMP le 31 mars dernier et mis en ligne sur le site de [www.amf28.org](http://www.amf28.org) ; la date limite de dépôt des offres est fixée au 27 avril 2022 à 12 heures.

#### RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Stéphane COURPOTIN présente l'avancement des travaux d'aménagement de la rue du Rocher, rue de la Flamandière et rue de l'Eglise ainsi que des travaux d'aménagement du lotissement de la Maçonnerie.

Francis DE KONINCK présente deux propositions de projet du cabinet de maîtrise d'œuvre, ANAMORPHOSE ARCHITECTES, pour la construction d'un cabinet infirmier sur la commune.

Le premier projet peut être qualifié d'architecture classique et le deuxième projet d'architecture contemporaine.

Si globalement l'attention du Conseil Municipal est retenue par le projet 2, plus séduisant, il s'inquiète de la différence de coût entre les deux projets et il souhaite avoir une estimation avant de se prononcer sur le choix architectural.

Stéphane COURPOTIN fait le point sur les travaux en cours pour la réhabilitation du château d'eau de Coudreceau.

#### AUTORISATION POUR VENTE DES PARCELLES SITUÉES 1A, 1B, 4 ET 12 RUE DE LA FLAMANDIÈRE (Délibération 16-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle la délibération du 18 novembre 2021 décidant la création de deux lots à construire et fixant le prix au m<sup>2</sup> à 50 € HT :

- 4, rue de la Flamandière LOT 1 : 876 m<sup>2</sup>
- 12 rue de la Flamandière LOT 2 : 799 m<sup>2</sup>

ainsi que la délibération du 14 décembre 2021 décidant la création de deux lots à construire et fixant le prix au m<sup>2</sup> à 50 € HT :

- 1A, rue de la Flamandière – LOT B : 970 m<sup>2</sup>
- 1B, rue de la Flamandière – LOT A : 892 m<sup>2</sup>

Les travaux d'aménagement de ces quatre lots étant en cours de finition, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre ces lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les actes de vente à intervenir en l'étude Actaperche à Nogent-le Rotrou ;
- Dit que le prix est fixé comme suit, HT :

Situation	N° de rue	Lot	PRIX HT
Rue de la Flamandière	4	LOT 1	43 750 €
Rue de la Flamandière	12	LOT 2	40 100 €
Rue de la Flamandière	1A	LOT B	48 500 €
Rue de la Flamandière	1B	LOT A	44 600 €

#### AUTORISATION POUR VENTE DES 17 LOTS DU LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE (Délibération 17-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle la délibération du 11 octobre 2021 fixant le prix de vente des 17 lots du lotissement de la Maçonnerie.

Il signale qu'à ce jour, 14 des 17 lots font l'objet d'une pré-réservation.

Stéphane COURPOTIN demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les actes de vente à intervenir en l'étude Actaperche dès que le lotissement sera réceptionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les actes de vente à intervenir en l'étude Actaperche à Nogent-le Rotrou concernant cette opération ;
- Dit que le prix est fixé comme suit, HT :

N° DE LOT		Surface en m2	PRIX HT
LOT	1	636	31 755 €
LOT	2	594	29 658 €
LOT	3	396	19 772 €
LOT	4	549	27 411 €
LOT	5	456	22 768 €
LOT	6	528	26 363 €
LOT	7	586	29 258 €
LOT	8	527	26 313 €
LOT	9	486	24 266 €
LOT	10	526	26 263 €
LOT	11	524	26 163 €
LOT	12	552	27 561 €
LOT	13	528	26 363 €
LOT	14	434	21 669 €
LOT	15	581	29 009 €
LOT	16	628	31 356 €
LOT	17	521	26 013 €

#### RAPPORT BASEL

Stéphane COURPOTIN explique au Conseil Municipal que lors du dernier Conseil Syndical il a été décidé divers investissements pour 2022 :

- L'acquisition d'un container maritime : 42 740,40 € TTC ;
- La remise en état de la voirie : 50 000 € TTC ;
- L'achat d'un gaufrier : 703,20 € TTC ;
- Des travaux d'aménagement pour l'installation de nouveaux jeux :  
terrassment/décapage Entreprise Pigeon TP : 30 479,58 € TTC
- L'achat de nouveaux jeux : un bateau pirate et un double téléphérique chez Kompan pour un montant de 97 867,20 € TTC ;
- Le renouvellement d'une pompe pour le poste de relevage du club house Sté ASS'O :  
4 071,25 € TTC ;
- L'acquisition d'un système de plantation mécanisée kit narcisses : 1 983 € TTC ;

Le syndicat du BASEL aura recours à un emprunt bancaire de 210 000 € d'une durée de 15 ans pour couvrir ces dépenses d'investissement.

Stéphane COURPOTIN précise que de ce fait, la participation de chaque commune sera majorée pour couvrir les annuités de l'emprunt à compter de 2023.

#### RAPPORT SIACOTEP

Stéphane COURPTIN signale que l'exercice 2021 comptable du syndicat se solde par un excédent de fonctionnement de 661 639 € et un déficit d'investissement de 307 288 € dont 260 765 € de restes à réaliser.

Les principaux investissements pour 2022 sont :

- L'extension du réseau à La Beauserie pour 258 000 € : ce hameau situé au Nord de la ZA de l'Aunay comprend 12 habitations.
- Programme « Action Cœur de Ville » : une enveloppe de 197 260 € sera dédiée aux travaux de la Place Saint-Pol et de la rue de la Herse.
- Les travaux de La Maçonnerie : Travaux pour le réseau eaux usées afin de desservir 17 habitations (117 169,50 €). Ces travaux seront autofinancés par le syndicat.

#### RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

Thierry CARLIER fait le point sur les effectifs des 3 écoles d'Arcisses à ce jour :

<b>SIRP BRUNELLES/CHAMPROND</b>	<b>CLASSE</b>	<b>NOMBRE D'ELEVES</b>
Champrond	4 TPS/14 PS/8 MS	26 élèves
Brunelles	11 GS/12 CP	23 élèves
Brunelles	9 CE1/12 CE2	21 élèves
Champrond	16 CM1/13 CM2	29 élèves
	Sous total Ecole Champrond	55 élèves
	<b>Sous total Ecole Brunelles</b>	<b>44 élèves</b>
	TOTAL Regroupement	99 élèves

<b>ECOLE DE COUDRECEAU</b>	<b>CLASSE</b>	<b>NOMBRE D'ELEVES</b>
	TPS/MS/PS	16 élèves
	CP/CE1/CM1/CM2	19 élèves
	<b>TOTAL</b>	<b>35 élèves</b>

<b>ECOLE DE MARGON</b>	<b>CLASSE</b>	<b>NOMBRE D'ELEVES</b>
	14 PS/12 MS	26 élèves
	9 GS/15 CP	24 élèves
	11 CE1/15 CE2	26 élèves
	13 CM1/9 CM2	22 élèves
	<b>TOTAL</b>	<b>98 élèves</b>

Thierry CARLIER relate ensuite la vie scolaire des trois écoles : projets d'école, prévention/sécurité ainsi que les différents projets des enseignant(e)s et manifestations à venir.

#### RAPPORT COMMISSION ENVIRONNEMENT

Ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal.

#### CREATION EMPLOI SAISONNIER POUR SERVICES TECHNIQUES (Délibération 18-06/04/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Stéphane COURPOTIN expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent saisonnier compte tenu de l'accroissement des travaux espaces verts pendant la période d'avril à septembre. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions relevant des services techniques de la collectivité suite à l'accroissement saisonnier d'activité :
  - o Durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures,
  - o À compter du 11 avril 2022 pour une durée maximale de 6 mois,
  - o Rémunération fixée par référence à l'indice brut 371 indice majoré 343 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022

#### QUESTIONS DIVERSES

- FIBRE SUR BRUNELLES

Hervé DREUX s'interroge sur l'installation de la fibre sur Brunelles qui était prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

- RELEVÉ EAU SUEZ

James DEHARBES s'étonne d'avoir reçu un courrier de Suez pour son relevé de compteur alors que la relève des compteurs d'eau incombe au SIE de la Berthe.

En réponse, le SIE de la Berthe sous traite à SUEZ les relevés de compteurs du secteur de Margon.

- SENS UNIQUE CHEMIN DE LA MAUPINERIE

Sylvie CHERON signale que certaines personnes résidant rue du Rocher considèrent qu'ils sont riverains du chemin de la Maupinerie et l'empruntent à contre sens.

Il est rappelé que le « sauf riverains » concerne uniquement la ferme de la Maupinerie qui se situe tout en haut du chemin.

Une solution va être étudiée pour que la lecture du panneau soit compréhensible pour tous.

- REPLACEMENT FOUR MARPA

William BOTINEAU annonce qu'après étude des différentes propositions, commande a été passée auprès de ESBC pour un four à convection forcée avec un module 4 feux pour un montant TTC de 5 792 €.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 21 avril 2022 à 20H  
La séance est levée à 22 h 30

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2022 :

1. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR *(Délibération 1-06/04/2022)*
2. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 *(Délibération 2-06/04/2022)*
3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET COMMUNE 2021  
*(Délibération 3-06/04/2022)*
4. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2021  
*(Délibération 4-06/04/2022)*
5. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU BRUNELLES 2021  
*(Délibération 5-06/04/2022)*
6. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU COUDRECEAU 2021  
*(Délibération 6-06/04/2022)*
7. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LOTISSEMENT LA MACONNERIE 2021  
*(Délibération 7-06/04/2022)*
8. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET MARPA *(Délibération 8-06/04/2022)*
9. VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2022 *(Délibération 9-06/04/2022)*
10. VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES *(Délibération 10-06/04/2022)*
11. VOTE DES SUBVENTIONS 2022 *(Délibération 11-06/04/2022)*
12. PRIX DE LA REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT DE COUDRECEAU  
*(Délibération 12-06/04/2022)*
13. ATTRIBUTION FAJ ET FSL *(Délibération 13-06/04/2022)*
14. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DISTRIBUTEUR PIZZAS  
*(Délibération 14-06/04/2022)*
15. ATTRIBUTION MARCHES TRAVAUX EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE LOT 1 A 4 ET 6 A 9  
*(Délibération 15-06/04/2022)*
16. AUTORISATION POUR VENTE DES PARCELLES SITUÉES 1A, 1B, 4 ET 12 RUE DE LA FLAMANDIERE  
*(Délibération 16-06/04/2022)*

17. AUTORISATION POUR VENTE DES 17 LOTS DU LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE  
(Délibération 17-06/04/2022)

18. CREATION EMPLOI SAISONNIER POUR SERVICES TECHNIQUES (Délibération 18-06/04/2022)

Nom Prénom	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :	Signature
COURPOTIN Stéphane	X			
TRIVERIO Valérie		X		
BOTINEAU William	X			
VEDIE Edwige	X			
ENEALT Hervé		X	Jimmy JOLY	
GAUTHIER Nicole	X			
CARLIER Thierry	X			
RUHLMANN Philippe	X			
VAUDRON Francis	X			
BOBAULT Bruno	X			
LETANG Didier	X			
DENORMANDIE Christelle	X			
DEHARBE James	X			
DREUX Hervé	X			
CHERON Sylvie	X			
DE KONINCK Francis	X			
JOLY Jimmy	X			
LE BAIL Nadège	X			

DAVEAU Angélique	X			
HOCHEDÉ Véronique		X		
VAUDRON Aline	X			
HAYE GANET Mégane		X	S. COURPOTIN	
BARBAZ Marie	X			